

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2022 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/92/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBÉRATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire ; Société anonyme (SA) 387€ HT ; Société par actions simplifiée (SAS) 193€ HT ; Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 139 € HT ; Société en nom collectif (SNC) 214 € HT ; Société à responsabilité limitée (SARL) 144€ HT ; Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 104 € HT ; Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SRL) 104 € HT ; Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT ; CLÔTURES de sociétés civiles ou commerciales : 109 € HT. LES TARIFS annonces légales au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 73/92/93 (0.237 € HT).

93 SEINE-SAINT-DENIS

Enquête Publique

**ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL PLAINE COMMUNE**

**Avis d'enquête publique
portant sur la modification n°3 du PLUI
de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune**

Par arrêté en date du 06/09/2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs à compter du **04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus**.

La modification n°3 du PLUI de Plaine Commune, vise à modifier le zonage préalablement inscrit sur une partie des Jardins des Vertus (sur le territoire d'Aubervilliers) en zone Urbaine Mixte (UM) en zone Naturelle jardin (NJ1). Le secteur concerné par la modification n°3 se situe sur le territoire de la Commune d'Aubervilliers, au sein de la ZAC du Fort d'Aubervilliers.

Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, retraitée de la Fonction Publique Territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront à disposition au siège de l'EPT Plaine Commune et à la Mairie d'Aubervilliers pendant 42 jours consécutifs, à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivantes :

Siège de l'EPT Plaine Commune : Direction de l'Urbanisme Réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ville d'Aubervilliers : Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS ; ce avant la clôture de l'enquête. Les contributions du public pourront également être transmises par mail à l'adresse suivante : plainecommune-plui-modif3@registredemat.fr

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-modif3>, pendant toute la durée de l'enquête publique (étant précisé que le registre dématérialisé sera ouvert à 8h30 le 04/10/2022 et fermé à 17h le 15/11/2022). Les observations, propositions et contre-propositions faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, à compter de l'ouverture de l'enquête publique et jusqu'à son terme. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La commissaire enquêtrice recevra au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie d'Aubervilliers aux jours et heures suivants :

Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - les mardi 4 octobre de 9h à 12h et vendredi 14 octobre de 17h à 19h ;

Ville d'Aubervilliers : Mairie d'Aubervilliers - Centre administratif - 3^{ème} étage, Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS, le mardi 15 novembre de 14h à 17h ;

Ville d'Aubervilliers : Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 5 novembre de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique (papier et dématérialisé) seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-modif3>.

Après l'enquête, le projet de modification n°3 du PLUI pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est l'assemblée délibérante de l'EPT de Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**EXTRAIT DE DÉCISION DE LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

La commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Saint-Denis a délivré une autorisation tacite le 29 août 2022, à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la

**SAS SAINT-OUEN
VILLAGE**

siège 50 Cours de l'Île SEGUIN 92100 BULIGNE-BILLANDOURI en vue de procéder à la modification substantielle de la création de l'ensemble commercial au sein du village des Posiers à Saint-Ouen-sur-Seine (93400).

En application de l'article L.752-17 du code de commerce, le demandeur, le représentant de l'Etat dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la Commission nationale par les personnes mentionnées ci-dessus est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Votre journal



est habilité
pour toutes
**VOS ANNONCES
LÉGALES**
sur les
départements



de 9h à 18h au 01 87 39 84 00
ou par mail
legales-libe@teamedia.fr

Répertoire

repertoire-libe@teamedia.fr
01 87 39 80 20

**ANTIQUITÉS/
BROCANTES**

**Antiquaire Expert
achète
très cher**

- tout mobilier ancien
- horlogerie
- sculpture
- tableau
- bibelots
- miroir
- tapis ancien
- art asiatique
- pâte de verre
- vin et spiritueux
- maroquinerie de luxe
- bijoux or et argent
- toute montre
- Pièce de monnaie

Déplacement gratuit

06 30 44 12 67

06 37 59 83 42

Sinet 2378883900038

MUSIQUE

**Disquaire achète
au meilleur Prix
DISQUES VINYLES
33T - 45T - CD
TOUS STYLES
TOUTES QUANTITES**

Jazz - Pop - Rock
Musique Classique
Métal - Punk
Soul - Funk - House
World
(Afrique, Antilles, Maghreb)
Reggae - Hip Hop

**Gros Stocks
et Collections**

Contactez-nous
07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO

Platines - Hi-Fi -
Amplis - Cellules - DJ
Jeux Vidéo - Consoles

Déplacement en France
avec respect
des mesures sanitaires
en vigueur.

Réponse très rapide
PAIEMENT CASH

Immobilier

immo-libe@teamedia.fr
01 87 39 80 20



**VENTE APPARTEMENT
PARIS 5^{ÈME}**
2 pièces 1 chambre 33.4 m²
499.000 €
Rue du Petit Pont, face à la belle église Saint-Séverin, nous vous proposons au 3^e étage (sans ascenseur) d'un immeuble de bonne facture de 1750, un appartement traversant de 33,27m² disposant d'une pièce à vivre de 24m² baignée de lumière, exposée Ouest et ouverte sur 3 larges fenêtres, d'une salle de bains, et d'une cuisine séparée. Poutres apparentes, tommettes d'origine au sol et cheminée d'époque : petit bijou à rénover ! Chauffage et eau chaude individuelle au gaz, immeuble sécurisé sans gardien, faibles charges (67€/mois) et petite copropriété. Idéal primo acquisition ou investissement locatif. A visiter sans tarder <https://www.chambardrea-lestate.com/fr/propriete/C3%A9%3%A9%7113613>
Tél. : 06 16 16 15 60

ACHATS

**ANTIQUAIRE
EXPERT**

**Christophe
CHALMONT**

ACHÈTE

MEUBLES ANCIENS,
TABLEAUX,
ARGENTERIE

DÉPLACEMENT
BRETAGNE
PAYS DE LOIRE
CENTRE DE LA FRANCE
VENDEE

**CONTACTEZ-MOI
06 08 22 62 16**

**PAIEMENT
COMPTANT**

RCS 310 843 925



ACHÈTE
tous types voitures

motos, camions, camping cars et caravanes,
même accidentés ou HS pour EXPORT

**Paiement immédiat
Déplacement gratuit**

06 43 38 61 06

N° Siret 300536873

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La publication des annonces judiciaires et légales définie par l'article du journal de la Culture et la Communication du 18 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarifification au forfait - Distribution de sociétés civiles et commerciales : 60 (0,338 6 HT) - 75 (0,193 6 HT) - 77 (0,193 6 HT) - 78 (0,193 6 HT) - 81 (0,193 6 HT) - 82 (0,193 6 HT) - 83 (0,193 6 HT) - 84 (0,193 6 HT) - 85 (0,193 6 HT). Tarifification au forfait - Distribution de sociétés civiles et commerciales : 224 C HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales : 108 6 HT. Tarifification au forfait (espace vide) Hors contributions et numérations des liquidations et divers : 60 (0,193 6 HT) - 75 (0,193 6 HT) - 77 (0,193 6 HT) - 78 (0,193 6 HT) - 81 (0,193 6 HT) - 82 (0,193 6 HT) - 83 (0,193 6 HT) - 84 (0,193 6 HT) - 85 (0,193 6 HT).

Enquête Publique

**ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL PLAINE COMMUNE
Avis d'enquête publique
portant sur la modification n°3 du PLUI
de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune**

Par arrêté en date du 06/09/2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus.

La modification n°3 du PLUI de Plaine Commune, vise à modifier le zonage préalablement inscrit sur une partie des Jardins des Vertus (sur le territoire d'Aubervilliers) en zone Urbaine Mixte (UM) en zone Naturelle Jardin (NJ1). Le secteur concerné par la modification n°3 se situe sur le territoire de la Commune d'Aubervilliers, au sein de la ZAC du Fort d'Aubervilliers.

Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, retraitée de la Fonction Publique Territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront à disposition au siège de l'EPT Plaine Commune et à la Mairie d'Aubervilliers pendant 42 jours consécutifs, à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivantes :

Siège de l'EPT Plaine Commune : Direction de l'Urbanisme Réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ville d'Aubervilliers : Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS ; ce avant la clôture de l'enquête. Les contributions du public pourront également être transmises par mail à l'adresse suivante : plainecommune-plui-modif3@registreemat.fr

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-modif3>, pendant toute la durée de l'enquête publique (étant précisé que le registre dématérialisé sera ouvert à 8h30 le 04/10/2022 et fermé à 17h le 15/11/2022). Les observations, propositions et contre-propositions faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, à compter de l'ouverture de l'enquête publique et jusqu'à son terme. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La commissaire enquêtrice recevra au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie d'Aubervilliers aux jours et heures suivants :

Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - les mardi 4 octobre de 9h à 12h et vendredi 14 octobre de 17h à 19h ;

Ville d'Aubervilliers : Mairie d'Aubervilliers - Centre administratif - 3^{ème} étage, Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS, le mardi 15 novembre de 14h à 17h ;

Ville d'Aubervilliers : Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 5 novembre de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique (papier et dématérialisé) seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-modif3>.

Après l'enquête, le projet de modification n°3 du PLUI pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est l'assemblée délibérante de l'EPT de Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

Constitution de société

Par ASSP en date du 24/06/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

ALPHA BAT

Siège social : 146 rue Anatole France 93700 DRANDY Capital : 2000 € Objet social : faux plafond BA13,placo isolation et d'une manière générale, toutes activités connexes et complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. Président : M MARCUS IONIGA demeurant 149 RUE ANATOLE FRANCE 93700 DRANDY élu pour une durée de 10 années. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Groupe actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY
Date: 18.07.2022 RG 22/01464
Ordonnance de prorogation de mission d'administrateur provisoire
COPROPRIETE, siège 83,65 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - BAGNOLET
Ordonnance prorogeant la mission de la SELARL BLENIOT & ASSOCIÉS représentée par Maître Philippe BLENIOT 28 chemin de la Madeleine - 93000 BOBIGNY en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires du 83,65 Avenue de la République dans le cadre de l'article 2611 de la loi du 10 juillet 1985 modifiée par la Loi du 24 mars 2014 avec les pouvoirs d'un syndic et tous ceux de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus aux articles 26 et du conseil syndical pour une durée de 1 an à compter du 11 février 2022 et jusqu'au 11 février 2023.

BS TELECOM

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social :
37 RUE EMILE ZOLA
77140 NEMOURS
911 030 443 RCS MELUN

Le 01 Août 2021, l'AGE de la société ayant pour objet l'ACQUISITION, 37 RUE EMILE ZOLA 77140 NEMOURS, a décidé de transférer le siège social 5 RUE EMILE ZOLA 93120 LA COURNEUVE.
En conséquence, la société sera radiée au RCS de MEAUX et immatriculée au RCS de BOBIGNY.

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY
Ordonnance de prorogation de mission de l'administrateur provisoire, COPROPRIETE, siège 1/3 11ème avenue - 93290 TREMBLAY EN FRANCE ; ordonnance du 10.11.2021 prorogeant la mission de la SELARL BLENIOT et ASSOCIÉS représentée par Maître Philippe BLENIOT, 28 CHEMIN DE LA MADELEINE - 93000 BOBIGNY dans le cadre de l'article 2611 de la loi du 10 juillet 1985, modifiée par la Loi du 24 mars 2014 pour une durée de 1 an à compter du 15 novembre 2021 et jusqu'au 15.11.2022.
N° RG : 21/02138



Publiez votre annonce
légale avec Le Parisien

Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme

Attestation de parution
pour le greffe
gratuite sous 1h

Paiement
100% sécurisé

Affichage en
temps réel

Rejoignez nous sur www.parisien.fr/annonces-legales

ferrari publicités

Toutes nos annonces en scannant ce QR

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



Le Parisien est agréé pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de change et est concerné dans les départements : 69 - 76 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 20 novembre 2021 est en vigueur pour les départements d'Alsace - Tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales - 69 (870 € HT - 843 1230 € HT - 8484) 106 € HT - 69(8) 114 € HT - 69(9) 144 € HT - 69(10) 144 € HT - 69(11) 144 € HT - 69(12) 144 € HT. Numération des liquidateurs - sociétés civiles et commerciales 214 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales - 106 € HT. Tarification au forfait (espace index) hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture - 60 (610 € HT) - 75 (62 69/04 (0,287 € HT) - 81 77/178/86 (0,226 €).

Enquête Publique

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE

Avis d'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLUI de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune

Par arrêté en date du 06/09/2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus.

La modification n°3 du PLUI de Plaine Commune, vise à modifier le zonage préalablement inscrit sur une partie des Jardins des Vertus (sur le territoire d'Aubervilliers) en zone Urbaine Mixte (UM) en zone Naturelle jardin (NJ1). Le secteur concerné par la modification n°3 se situe sur le territoire de la Commune d'Aubervilliers, au sein de la ZAC du Fort d'Aubervilliers.

Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, retraitée de la Fonction Publique Territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront à disposition au siège de l'EPT Plaine Commune et à la Mairie d'Aubervilliers pendant 42 jours consécutifs, à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivantes :

Siège de l'EPT Plaine Commune : Direction de l'Urbanisme Réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ville d'Aubervilliers : Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS ; ce avant la clôture de l'enquête. Les contributions du public pourront également être transmises par mail à l'adresse suivante : plainecommune-plui-modif3@registreemat.fr

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registreemat.fr/plui-modif3>, pendant toute la durée de l'enquête publique (étant précisé que le registre dématérialisé sera ouvert à 8h30 le 04/10/2022 et fermé à 17h le 15/11/2022). Les observations, propositions et contre-propositions faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, à compter de l'ouverture de l'enquête publique et jusqu'à son terme. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La commissaire enquêtrice recevra au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie d'Aubervilliers aux jours et heures suivants :

Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - les mardi 4 octobre de 9h à 12h et vendredi 14 octobre de 17h à 19h ;

Ville d'Aubervilliers : Mairie d'Aubervilliers - Centre administratif - 3^{ème} étage, Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS, le mardi 15 novembre de 14h à 17h ;

Ville d'Aubervilliers : Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 5 novembre de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique (papier et dématérialisés) seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), sur le site Internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registreemat.fr/plui-modif3>.

Après l'enquête, le projet de modification n°3 du PLUI pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est l'assemblée délibérante de l'EPT de Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI

Par arrêté n°2022/024 du 26 septembre 2022, le Président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envoi a abrogé l'arrêté n°2022/021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aulnay-sous-Bois.

L'enquête publique qui devait se dérouler du samedi 1^{er} octobre 2022 au samedi 22 octobre 2022 est reportée à une date ultérieure.

L'arrêté n°2022/024 est porté à la connaissance du public pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envoi et à la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, situés Boulevard de l'Hôtel de ville, 93600 Aulnay-sous-Bois. EP 22-387 / contact@publilegal.fr



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Constitution de société

Par ASSP en date du 20/09/2022 il a été constituée une SCI dénommée :

RD 80

Siège social : 119, rue Edouard Vaillant 93700 DRANCY Capital : 1000 euros € Dûge social : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire. Gérance : M BELALTI Djamel demeurant 119, rue Edouard Vaillant 93700 DRANCY Cession de parts sociales : Toute cession, quelque soit la qualité du cessionnaire, est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans sans compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par ASSP en date du 16/09/2022, il a été constituée une SARL dénommée :

MARCELLANT

Siège social : 10, Rue Parmentier 93240 STAINS Capital : 5000 € Dûge social : Portage de paquets et vitrification, revêtement de surfaces en matériaux solides et paquets flottants, revêtement de surfaces en matériaux solides dans, peinture tous travaux de badrements, revêtement, installation électrique, chapes et sols coulés, et toute activité qui se rattache à nettoyage industriel et domestique, nettoyage d'immeubles, débarras, vidage des poubelles et toute activité qui se rattache. Gérance : M Josue VICTOR demeurant 10, Rue Parmentier 93240 STAINS ; Mme Josiane Lucia VICTOR demeurant 29, Rue Alphonse de Lamartine 93240 STAINS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société

RJ DOMAINE SAS au capital de 10.000 € sise 74 rue Marie Anne Colomier 93170 BAGNOLET 803725290 RCS de BOBIGNY, Par décision de l'AGE du 26/09/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 50.000 € par apport en incorporation de réserve, le portant ainsi à 60.000 €. Mention au RCS de BOBIGNY

Rectificatif à l'annonce réf. ALP00525511, parue dans PARIS/EN 89, le 01/10/2022 concernant la SGI ESPADE. L'adresse du liquidateur : 50 rue Victor Hugo 93500 Pantouze

AZAD BATIMENT

SARL au capital de 1000 € Siège social : 02 allée Delacroix 93270 SEVRAN RCS BOBIGNY 893303644

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2022. Il a été nommé liquidateur(s) Mme IBERAKEN FAIROUZ demeurant au 02 allée Delacroix 93270 SEVRAN et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

LUXHY

SCI au capital de 1000 € Siège social : 7 AVENUE ROMAIN ROLLAND 93200 SAINT-DENIS RCS BOBIGNY 831792857

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2022, il a été nommé liquidateur(s) Mme THILAKARETHAM KASTHURI demeurant au 25 RUE MORIN 93700 DRANCY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

COVD CLÔTURE SASU au capital de 1.000 € sise 30 RUE DE LA LEGION D'HONNEUR 93200 ST DENIS 834450834 RCS de BOBIGNY, Par décision de l'AGE du 30/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M COLLEALY DAVID 10 avenue Ampère 93270 SEVRAN, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de BOBIGNY.

ferrari publicité

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2022 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/92/93/94. La tarification au caractère (espace inch) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBERATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales - fond forfaitaire - Société anonyme (SA) 3670 HT - Société par actions simplifiée (SAS) 1330 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 138 € HT - Société en nom collectif (SNC) 214 € HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 1446 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 144 € HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 144 € HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 144 € HT - CLÔTURE de sociétés civiles ou commerciales - 108 € HT - LES TARIFS annonces légales au caractère (espace inch) Hors consultations et nominations des liquidateurs - 108 € HT - 75/92/93 (0.237 € HT).

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE

Avis d'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLUI de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune

Par arrêté en date du 06/09/2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus.

La modification n°3 du PLUI de Plaine Commune, vise à modifier le zonage préalablement inscrit sur une partie des Jardins des Vertus (sur le territoire d'Aubervilliers) en zone Urbaine Mixte (UM) en zone Naturelle jardin (NJ1). Le secteur concerné par la modification n°3 se situe sur le territoire de la Commune d'Aubervilliers, au sein de la ZAC du Fort d'Aubervilliers.

Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, retraitée de la Fonction Publique Territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront à disposition au siège de l'EPT Plaine Commune et à la Mairie d'Aubervilliers pendant 42 jours consécutifs, à compter du 04/10/2022 et jusqu'au 15/11/2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivantes :

Siège de l'EPT Plaine Commune : Direction de l'Urbanisme Règlementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ville d'Aubervilliers : Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS ; ce avant la clôture de l'enquête. Les contributions du public pourront également être transmises par mail à l'adresse suivante : plainecommune-plui-modif3@registreemat.fr

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registreemat.fr/plui-modif3>, pendant toute la durée de l'enquête publique (étant précisé que le registre dématérialisé sera ouvert à 8h30 le 04/10/2022 et fermé à 17h le 15/11/2022). Les observations, propositions et contre-propositions faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, à compter de l'ouverture de l'enquête publique et jusqu'à son terme. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'Urbanisme règlementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La commissaire enquêtrice recevra au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie d'Aubervilliers aux jours et heures suivants :

Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - les mardi 4 octobre de 9h à 12h et vendredi 14 octobre de 17h à 19h ;

Ville d'Aubervilliers : Mairie d'Aubervilliers - Centre administratif - 3^{ème} étage, Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS, le mardi 15 novembre de 14h à 17h ;

Ville d'Aubervilliers : Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 5 novembre de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique (papier et dématérialisé) seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêtrice au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.registreemat.fr/plui-modif3>.

Après l'enquête, le projet de modification n°3 du PLUI pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est l'assemblée délibérante de l'EPT de Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

75 PARIS

Divers société



Société d'Avocats31, rue des Granges Galand - B.P. 30332/7553 SAINT AVERTIN CEDEX

BabyStuff

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 rue St Jean - Baptiste de la Salle 75006 PARIS
893 000 828 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 13 septembre 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225 - 248 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

92 HAUTS-DE-SEINE

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 30 09 2022, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : GEFH
Siège : BH
Objet social : Holding - Prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères - Conseils et études
Siège social : 13 Avenue Ponant 92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE
Président : DUAL GHAZI Hossen, demeurant 13 Avenue Ponant, 92390 VILLENEUVE LA GARENNE FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation
Toutefois, tout associé peut demander la convocation d'une assemblée
Clause d'agrément : La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé

Formation

mouamrane@teamedia.fr 01 87 39 80 20

ENVIE D'UN METIER D'AVENIR ?

Sonelo-CFA vous forme en 1 an, avec un cursus comprenant théorie et pratique en entreprise, afin d'acquérir un métier en plein essor :

« **DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER** ».

Contactez-nous pour plus d'information

sonelo CFA 01 39 75 36 38

www.sonelo-cfa.fr

Répertoire

repertoire-libe@teamedia.fr 01 87 39 82 95 / 01 87 39 80 20

MUSIQUE

Disquaire achète au meilleur Prix DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD TOUS STYLES TOUTES QUANTITES

Jazz - Pop - Rock
Musique Classique
Metal - Punk
Soul - Funk - House
World
(Afrique, Antilles, Maghreb)
Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections

Contactez-nous 07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO

Platines - Hi-Fi - Amplis - Cellules - DJ
Jeux Vidéos - Consoles

Déplacement en France avec respect des mesures sanitaires en vigueur.

Réponse très rapide PAIEMENT CASH

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Immobilier

immo-libe@teamedia.fr 01 87 39 80 20

1 PIÈCE



En plein cœur de **MONTROUGE** 5 min à pied de la station de métro **MAIRIE DE MONTROUGE (M4)**, au 5ème et dernier étage, chambre de 12m² loi Carrez (15 m² surface au sol) avec coin kitchenette, douche, et wc sur palier.

Idéal pour un pied à terre, une première acquisition ou pour un investissement **PRIX : 125.800 euros** honoraires inclus **Pauline GEORGES-FROUIN** Service immobilier **Port : 06 30 72 83 10**

4 PIÈCES



Aux portes de Paris dans le quartier du **vieux Montrouge** avec commerces et services et à 5 min à pied de la station de métro **MAIRIE DE MONTROUGE** (ligne 4) appartement à rénover de plus de 66 m² situé au troisième étage d'un bel immeuble. Il comprend une entrée, une cuisine, une salle à manger, deux chambres dont une s'ouvrant sur un bureau de 9 m², salle de bains et wc séparé. Le logement dispose également d'une cave. **PRIX 573.000 EUROS** honoraires inclus **Pauline GEORGES-FROUIN** Service immobilier **Port : 06 30 72 83 10**

ACHÈTE tous types voitures

motos, camions, camping cars et caravanes, même accidentés ou HS pour EXPORT

Paiement immédiat Déplacement gratuit

06 43 38 61 06

Votre journal est habilité pour toutes **VOS ANNONCES LÉGALES** sur les départements

Libération

75 92 93 94

de 9h à 18h au 01 84 21 09 27 ou par mail legales-libe@teamedia.fr

Vous voulez passer une annonce dans Libération

Vous avez accès à internet ?

▶ Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne <http://petites-annonces.liberation.fr>